

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**



**SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

<b>Membres du CA</b>	
Exercice	17
Présents	10
Votants	16

Le quinze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil d'Administration s'est réuni en session ordinaire à 10 heures 30 sur convocation adressée le dix avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAGNE, Président du CCAS,

**Etaient présents :** Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Christiane PAGET, Vincent RASO, Jean-Pierre ROBTON, Sandrine MANN, Marinette REVERDY, Clémence JUILLARD, Marie-Thérèse RASO, Sylvain PERRET.

**Absents excusés représentés :** Micheline BARAIN a donné pouvoir à Christiane PAGET, Thérèse SIBERT a donné pouvoir à Danielle BERRODIER, Sophie RAVAT a donné pouvoir à Vincent RASO, Françoise BOST a donné pouvoir à Marinette REVERDY, Claude GAGNE a donné pouvoir à Clémence JUILLARD, Charlotte CORTIAL a donné pouvoir à Marie-Thérèse RASO.

**Absente excusée :** Geneviève FLATOT-CROST

**Secrétaire de séance :** Christiane PAGET

**Objet de la Délibération n° 2024-04-07  
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Vu le Code général des Collectivités locales et notamment ses articles L1612-1 et L 1612-20 et L 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu les délibérations en date du 25 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023, du compte administratif 2023 et affectation des résultats,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Considérant le projet de Budget Primitif 2024 du CCAS qui s'établit comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
FONCTIONNEMENT	38 507.71 €	38 507.71 €
INVESTISSEMENT	1 234.86 €	1234.86 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 742 .57 €</b>	<b>39 742.57 €</b>

Département de l'Ain  
Arrondissement de Belley  
Canton de Lagnieu  
Commune de Loyettes

**Sur rapport de Jean-Pierre GAGNE, Président et après en avoir délibéré le Conseil d'administration**

**Article 1** : Approuve le budget primitif 2024 :

**Section de Fonctionnement** équilibré en dépenses et recettes pour un montant total de 38 507.71 €

**Section d'Investissement** équilibré en dépenses et en recettes pour un montant total de 1234.86 €

**Article 2** : Donne délégation au Président, en tant que de besoin, pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel

Abstention	0
Contre	0
Pour	16

Fait à Loyettes, le 15 avril 2024  
Le Président,



Jean-Pierre GAGNE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration,  
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa transmission en Préfecture et de sa publication

Accusé de réception en préfecture  
001-260101142-20240415-2024-0407-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2024